

## La balance des paiements France Février 2016

Le 7 avril 2016

### Accroissement en février du déficit des transactions courantes

Le solde des transactions courantes s'établit en février 2016 à -3,9 milliards d'euros, après -2,2 milliards le mois précédent (données cvs-cjo). Cette détérioration s'explique par un accroissement du déficit des marchandises après un mois de janvier marqué par quelques exportations particulièrement fortes. Les échanges de services présentent un léger déficit, à -0,3 milliard, en raison notamment d'une évolution défavorable des services aux entreprises ou liés à la propriété intellectuelle. Le solde des revenus primaires et secondaires reste légèrement excédentaire.

Au sein du compte financier (données non cvs), les investissements étrangers en France sont supérieurs aux investissements français à l'étranger. Les investissements de portefeuille présentent des sorties nettes de 18,7 milliards liées à une réduction des engagements, notamment sur les titres publics. Les opérations de prêts et emprunts (« autres investissements ») se traduisent en revanche par des entrées nettes pour 22,9 milliards.

### Balance des paiements de la France

(En milliards d'euros)	2013 (a)	2014 (a)	janv-16 (b)	févr-16 (b)
<b>Compte de transactions courantes (cvs - cjo) (1)</b>	<b>-17,1</b>	<b>-19,7</b>	<b>-2,2</b>	<b>-3,9</b>
<i>Biens (2)</i>	-43,0	-34,6	-2,4	-3,9
Échanges de marchandises (3)	-60,7	-53,5	-4,0	-5,2
Passage aux échanges de biens (4)	17,7	18,9	1,6	1,3
<i>Services (5)</i>	22,4	17,8	-0,1	-0,3
Voyages	10,2	6,6	0,0	0,4
Autres services	12,2	11,3	0,0	-0,7
<i>Revenus primaires (6)</i>	47,9	44,5	3,5	3,5
<i>Revenus secondaires (7)</i>	-44,4	-47,4	-3,2	-3,2
Compte de capital (brut) (8)	1,9	2,2	-0,5	0,1
<b>Compte financier (brut)</b>	<b>-17,8</b>	<b>-10,9</b>	<b>-8,6</b>	<b>-6,9</b>
<i>Investissements directs (9)</i>	-13,5	20,9	-7,5	-2,7
- Français à l'étranger	11,8	26,3	2,6	1,7
- Étrangers en France	25,3	5,4	10,0	4,4
<i>Investissements de portefeuille (10)</i>	-60,6	-7,4	34,6	18,7
- Avoirs	44,7	77,2	36,8	1,0
- Engagements	105,3	84,6	2,2	-17,7
<i>Instruments financiers dérivés</i>	-16,8	-23,9	-0,9	0,4
<i>Autres investissements (11)</i>	74,5	-1,2	-36,3	-22,9
<i>Avoirs de réserve (12)</i>	-1,5	0,7	1,4	-0,3
Erreurs et omissions (13)	-2,7	6,7	-3,6	3,8

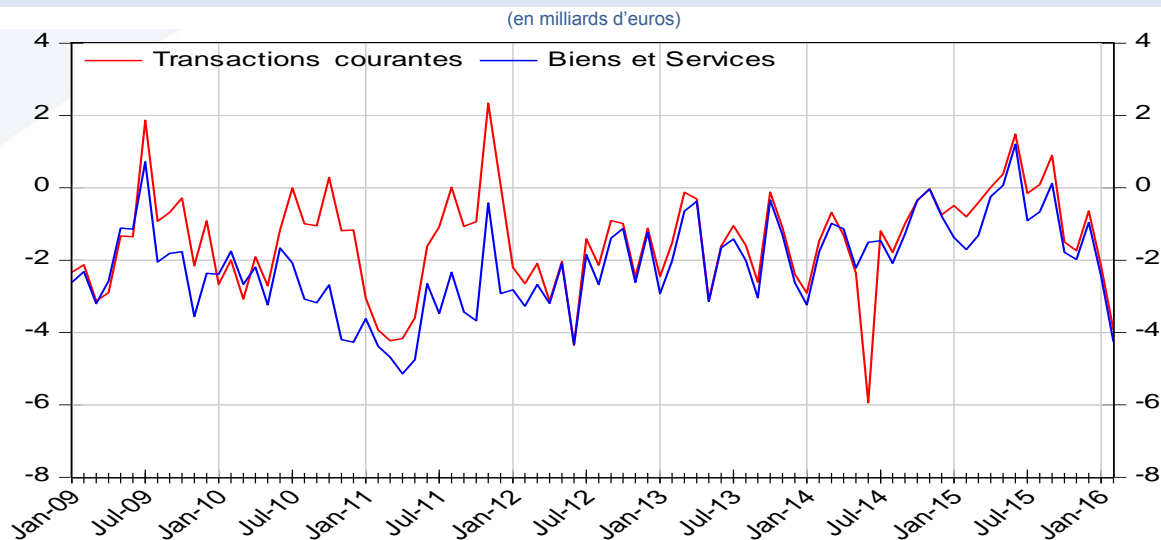
(a) Données annuelles du rapport 2014. (b) Données provisoires.  
(1) à (13) Voir les notes méthodologiques page 2.

**Des données révisées pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2015 ainsi qu'une première estimation pour l'année 2015 seront diffusées le 12 avril.**  
**Les demandes d'abonnement aux Stat Info peuvent être adressées à [2503-DIFFUSION-UT@banque-france.fr](mailto:2503-DIFFUSION-UT@banque-france.fr).**

Source et réalisation : BANQUE DE FRANCE – DIRECTION GÉNÉRALE DES STATISTIQUES

-1-

## Transactions courantes – Total et solde des biens et services



Les séries figurant dans ce graphique sont en données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (cvs-cjo).

### Notes méthodologiques sur le tableau de la page 1

- (1) Données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (cvs-cjo) pour les montants mensuels du compte de transactions courantes.
- (2) Les données sur les échanges de biens sont FAB/FAB, c'est-à-dire hors frais de transport et d'assurance qui sont classés en services. Elles se composent des données d'échanges de marchandises publiées par la Direction générale des Douanes et des droits indirects, du négoce international et d'ajustements méthodologiques permettant d'assurer la cohérence de la balance des paiements de la France avec celles des autres pays, ainsi que leur conformité avec les normes internationales. Les normes internationales relatives à la balance des paiements sont édictées par le FMI. Elles reposent notamment sur le concept de propriété économique, sur lequel est également fondée la comptabilité nationale.
- (3) Les échanges de marchandises sont établis par la Direction générale des Douanes et des droits indirects. Ils retracent les entrées et sorties de marchandises du territoire français.
- (4) Le passage des échanges de marchandises aux échanges de biens est opéré par la Banque de France en procédant essentiellement à un enregistrement FAB/FAB de toutes les opérations, en ne retenant au sein des échanges de marchandises que les flux conduisant à un changement de propriété économique, et enfin en ajoutant le négoce international, l'avitaillement et le soutage.
- (5) Les échanges de services incluent les voyages, les transports, les services de fabrication fournis sur des intrants physiques détenus par des tiers, les services d'entretien et de réparation, les services de construction, les services d'assurance et de pension, les services financiers, les commissions pour usage de propriété intellectuelle, les services de télécommunication, d'informatique et d'information, les autres services aux entreprises (services de recherche et développement, comprenant notamment les achats et ventes de brevets, services de conseil en gestion, services techniques...), les services des administrations publiques ainsi que les services personnels, culturels et relatifs aux loisirs.
- (6) Les revenus primaires comprennent notamment les revenus des placements financiers et des investissements capitalistiques, et les revenus des travailleurs français travaillant à l'étranger nets de ceux des non-résidents travaillant en France. Les impôts et subventions sur les produits et la production sont également inclus.
- (7) Les revenus secondaires retracent principalement les transferts de fonds à et de l'étranger effectués par les personnes physiques, les dotations au budget européen, les prestations sociales et les transferts au titre de la coopération internationale.
- (8) Le compte de capital regroupe notamment les transferts en capital – remises de dettes, pertes sur créances, aides à l'investissement.
- (9) Investissements directs : prises de participation au moins égales à 10 % du capital, bénéfices réinvestis, prêts et emprunts intragroupe.
- (10) Investissements de portefeuille : achats et ventes de titres autres que ceux relevant des investissements directs ou des avoirs de réserve.
- (11) Les autres investissements correspondent essentiellement aux opérations de prêts et emprunts.
- (12) Les avoirs de réserve (bruts) repris en balance des paiements ont un périmètre plus étroit que les réserves nettes de change publiées par ailleurs, ces dernières incluant les avoirs en devises sur des résidents de la zone euro.
- (13) Les erreurs et omissions sont égales à la différence des soldes (capacité ou besoin de financement) du compte financier et des comptes de transactions courantes et de capital (en données non cvs ni cjo). Elles reflètent notamment des décalages chronologiques entre la date de prise en compte comptable d'opérations réelles et celle de leur contrepartie financière.

La Banque de France met à disposition sur son site internet une [note méthodologique détaillée sur la balance des paiements et la position extérieure](#).